

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/2016

L'an deux mil seize, le sept mars, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – DO Karine – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy – MARTINEZ-BAYLE Fabienne – MANCINI Cédric – CURTET Françoise – CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – ALAUX Olivier – PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
DESMARIS Didier

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Karine DO est nommée secrétaire de séance.

Remarques sur le précédent compte rendu du conseil :

Gilbert LIMANDAS rappelle que lors de séances précédentes, il remettait en cause le sens de circulation proposé à l'entrée du pont rouge.

Le Maire informe que le test prévu (circulation sens unique interdisant la sortie par cet accès) est annulé. En accord avec le Conseil Départemental, il a été estimé le risque accidentogène lié aux habitants de Servisey qui pour rejoindre leur logement auraient dû couper la nationale dans le virage.

Gilbert LIMANDAS émet une remarque sur la licence IV sollicitée pour l'établissement rue de la Gare. Il estime que le Maire ne communique pas au conseil toutes les informations qu'il possède à ce sujet.

Le Maire dit qu'il n'a pas plus d'informations à ce jour que ce qu'il a communiqué au conseil précédent.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire informe qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'avis des deux options concernant le PNR ou le programme de soutien. Il fait part au conseil qu'une réunion, destinée à l'ensemble des élus des communes, est fixée le 24/03/2016 à Villars les Dombes.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la taxe d'assainissement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Olivier ALAUX fait part du bilan financier concernant les temps d'activités périscolaires (TAP) soit :

Dépenses	19 036 €	Encadrement des enfants + matériel
Recettes	12 816 €	Fonds d'amorçage pour rentrée 2014/2015 + adhésion par famille

Il en ressort une charge restant à la commune pour l'année 2015 de 6 219 €

Valérie CHASSIGNOL remarque que les lignes budgétaires 6232 (fêtes et cérémonies) et 60631 (Produits d'entretien) font l'objet d'un dépassement de crédits important.

Guy MINASSIAN informe que cela est lié à une constitution de stock sur 2015. Il signale que Bernard GILLET a repris la gestion des fournitures d'entretien et qu'un stock d'avance a été constitué.

Valérie CHASSIGNOL demande en quoi consiste la ligne budgétaire 6228 (Divers) et demande que Nathalie MOIROUX apporte une précision sur ce détail.

Evelyne TRUCHOT demande des explications sur les subventions inscrites au budget 2015 que l'on n'a pas perçues notamment concernant le programme « voiries » et « église ».

Le Maire répond qu'effectivement la commune n'a pas perçue toutes les subventions et que personne ne peut s'avancer sur le taux des subventions.

Guy MINASSIAN propose de retravailler en commission finances pour reprendre ligne à ligne le budget de fonctionnement et détailler les charges salariales.

Karine DO estime qu'il est difficile d'évaluer la masse salariale avec l'absentéisme et des nombreuses réformes dont le coût est encore inconnu.

Guy MINASSIAN précise que les dotations de l'Etat et les contributions sont encore inconnues à ce jour mais que l'information de la baisse de ces recettes a été annoncée.

Il présente les possibilités d'économies en 2016 :

- **Eclairage public** (économie potentielle de 1 000 € à 7 000 € si décision d'extinction de l'éclairage public des rues dans la nuit) ; Le choix des lieux reste à définir.

La commission finances est favorable pour réaliser cette économie.

Gilbert LIMANDAS et Laurence MBODJI sont contre l'extinction de l'éclairage public des rues dans la nuit.

Mathieu BERARD soumet la question d'éclairage LED moins cher.

Le Maire répond que cela nécessite un coût de remplacement.

-**Déchetterie des végétaux** (service de proximité qui représente un coût de 7 200 € en 2015). Il est précisé que ce service ne fait plus partie des compétences de la commune.

Guy MINASSIAN signale qu'un devis a été demandé pour la benne qui est défectueuse et qui n'est plus sécurisée. Le montant des réparations s'élève à 2 500 €.

Cédric MANCINI émet la proposition de valoriser les déchets pour faire du paillage avec la location d'un broyeur à la communauté de communes.

Mathieu BERARD dit que St Paul est une rare commune à maintenir ce service.

Après débat, 9 CONTRE le maintien de ce service

7 POUR le maintien de ce service

Olivier ALAUX dit que ce débat ne devrait pas avoir lieu puisque c'est une compétence que la commune n'a pas.

La décision sera prise en commission finances.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016

Le conseil prend connaissance des propositions d'investissement d'après le document ci-dessous :

CIMETIERE	TRAVAUX NEW CIMETIERE	5 000	
	ACHAT COLOMBARIUM * 12	9 600	
			14 600
SALLE DES FETES	ETUDE NEW SALLE DES FETES	20 000	
			20 000
BATIMENT MISE AU NORME ACCESSIBILITE	changement portes écoles *6 + Mairie	28 000	
	bibliothèque ??? + musée		
			28 000

ZONE ARTISANALE	panneaux ZA du département	2 000	2 000
	MATERIELS		
autres matériel divers		10 000	10 000
TRAVAUX SECURISATION ROUTIERE	NUMEROTATION DES RUES	15 000	
	-		
ECOLES	TVX RUE DE LA DOMBES	7 000	
	Prolongement zone 30 rue de la dombes	9 134	31 134
	Ecole maternelle préau + cabinet d'étude	15 000	
	Mobiliers écoles 1classe maternelle+	10 000	
	renouvellement primaire+ mobilier extérieurs		
	Chauffe eau école Primaire	1 000	
Réparations chasses d'eau Ecole Maternelle	1 000		
			26 000
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TELECOMS	6 PC école salle informatique	6 000	
	1 pc Mairie	1 600	
	1 pc bibliothèque	1 000	
	1 vidéo projecteur + écran salle conseil	2 000	
	Equipements wifi musée + salles réunions	2 000	
	1 sono mobile	2 000	
changement EXTINCTEURS			1 500
achat terrain salle des fêtes si vente base	(à prendre sur la recette de la vente)		60 000
	TOTAL AVANT terrain salle des fêtes		147 834
TOTAL			207 834

Olivier ALAUX précise que le renouvellement du mobilier est proposé dans l'hypothèse de l'augmentation des élèves avec prévision d'une ouverture de classe lié aux nouveaux habitants.

Il donne lecture d'un courrier de la part des délégués des élèves de l'école qui sollicitent du matériel (tableaux et tables extérieurs) pour installation sous le préau.

Evelyne TRUCHOT estime que l'acquisition de PC pour le Maire + vidéo projecteur + écran + wifi n'est pas indispensable quand on parle d'économie en précisant que le vidéoprojecteur date de moins de 4 ans.

Guy MINASSIAN explique que si l'on reste sur les mêmes bases au niveau du budget, on devra prendre sur l'excédent reporté des années antérieures.

LISTING DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS VARAXOISES

Le conseil municipal prend connaissance des demandes.

Olivier ALAUX précise que la subvention allouée à l'association « Les Petites canailles » a été revue à la baisse 18 000 € suite à l'aide du cabinet conseil. Il faudra ajouter à cette aide l'investissement d'un logiciel en investissement pour 2 000 €.

L'UCAV sera recontactée pour fournir plus de détails sur le bilan et le prévisionnel de leur manifestation.

Autres demandes de subventions d'associations extérieures à St Paul :

Gilbert LIMANDAS souhaite que la commune soutienne les écoles d'apprentissage.

Les avis concernant les subventions aux écoles sont très partagés Ces demandes sont reportées pour 2017.

Le Maire souligne qu'il est plus judicieux d'attribuer des subventions aux associations de la commune.

Laurence MBODJI demande s'il est possible d'augmenter les montants des subventions.

Karine DO signale qu'en commission il a été proposé de maintenir les montants alloués tels qu'en 2015.

Le Maire récapitule le montant des subventions sollicitées : 26 200 € et celles proposées : 25 740 €

IMPOTS ET TAXES D'HABITATION

Le conseil entend que la suppression de l'abattement facultatif au taux maximum de 15 % se traduirait par un produit de taxe d'habitation de en hausse d'environ 30 000 € par rapport au produit attendu.

Guy MINASSIAN précise que cet allègement touche tous les revenus et non pas que les revenus modestes.

Chaque conseiller présente sa position.

Il en ressort la majorité pour le maintien des taxes telles qu'elles sont sans suppression d'abattement.

Sandrine ROJON est pour le maintien des taxes telles qu'elles sont mais précise qu'il faudra les augmenter de manière progressive dans les années à venir en fonction de la situation budgétaire.

Le Maire précise que St Paul reste la seule commune parmi les communes environnantes à maintenir cet abattement.

Guy MINASSIAN n'est pas pour la suppression de l'abattement si le budget peut être équilibré.

Guy MINASSIAN propose de programmer une nouvelle commission finances le 16/03/2016 à 19 H.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe que le contrat d'affermage avec la Sogedo a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 30.09.2016.

Le Maire présente les 2 offres concernant la mission d'assistance pour le conseil dans le cadre du renouvellement de la délégation du service public de l'assainissement.

Offre 1 : C2i Conseil Conception Ingénierie - Chemin de Taffignon - 69630 CHAPONOST
Proposition d'un montant de 4 975.00 € H.T

Offre 2 : ACS Conseil Service – 97 Grande rue de Bulliez – 01150 LAGNIEU
Proposition d'un montant de 8 250.00 € H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition de C2i Conseil Conception Ingénierie - Chemin de Taffignon 69630 CHAPONOST pour un montant de 4 975.00 € H.T qui sera chargée de la mission d'assistance pour le conseil dans le cadre du renouvellement de la délégation du service public d'assainissement.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférentes à leur exécution.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance assainissement pour 2016.

Gilbert LIMANDAS précise que l'on n'a pas le choix.

Vu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

De fixer la redevance d'assainissement comme suit :

- une part variable de 1.20 € le m3 consommé
- une part fixe de 10 € par abonné et par an (5 € au mois de mars et 5 € au mois de novembre).

INFORMATIONS DU MAIRE

-Le Maire informe qu'Alison BOLLECQUES est à nouveau championne de France cette année, catégorie Junior en lancer du marteau.

-la vente de la base s'est déroulée le jeudi 03/03/2016.

-Le Maire informe de la vigilance que doit avoir le conseil municipal vis-à-vis de toute information de radicalisation qui doit lui être signalée pour être transmis à la gendarmerie.

-La SAFER nous informe que la commune possède 1 hectare de bois derrière la base de loisirs sur St Nizier.

-La SEMCODA a été sollicitée par la mairie pour le rachat de bâtiments vétustes (local bibliothèque, bâtiment vers les boules etc...) et nous émettre des propositions. A suivre.

-Pas d'informations sur la construction de la supérette à Servas.

-Un nouvel ossuaire a été réalisé au fond à droite du cimetière et l'exhumation va suivre.

-Des groupes de travail ont été formés pour la fusion des communautés de communes et les adjoints se sont engagés :

Olivier ALAUX - Action Sociale
Sandrine ROJON – Tourisme
Didier DESMARIS – Déchets –Voirie

Le 15 Juin à 20 H à Chatillon sur Chalaronne est programmée la réunion plénière avec tous les conseillers des trois intercommunalités.

-L'attribution des logements de Dynacité a été réalisée en collaboration avec Olivier ALAUX et Guy MINASSIAN.

-Le Maire rappelle le problème récurrent des poubelles des logements appartenant à M. GONTHIER rue des écoles. L'enlèvement des déchets sera effectué et facturé au propriétaire pour respect de la salubrité. Des cadenas seront installés.

-Une rencontre est programmée pour traiter de l'opération d'aménagement programmée (AOP) dans le cadre du PLU route de St Nizier.

-Le Maire rappelle la commémoration des anciens combattants pour la guerre d'Algérie qui se déroulera le 19/03/2016 à 9H45 aux monuments aux morts.

QUESTIONS DIVERSES

Evelyne TRUCHOT signale des erreurs dans l'édition du bulletin municipal notamment dans la présidence des associations :

Un président décédé figure toujours président d'une association et un autre figure président alors qu'il a été remplacé.

Fin de la séance à 23H30